

DIÈMEMAG'

LE MAGAZINE DE LA COMMUNE DE DIÈME

Vie communale

Un nouveau site
pour la commune !



www.dieme.fr

édito

Chères Dièmoises, chers Dièmois, chers amis,
Comme chaque année, vous allez découvrir votre bulletin municipal qui est le résumé de l'année écoulée. Année particulière puisque cette épidémie de Covid-19 entache et perturbe la vie de tous. Le port du masque, le pass sanitaire, et toutes les restrictions de rigueur mises en place n'ont pas facilité la convivialité et le partage.

Votre équipe communale est restée cependant à la tâche pour maintenir la gestion de la commune malgré cette année difficile. Je n'oublie pas non plus le travail de notre secrétaire, proactive dans la gestion de son travail avec beaucoup de dynamisme et en autonomie totale pendant cette période compliquée et dans son implication à utiliser toujours les nouveaux logiciels (qui je l'avoue sont assez chronophages en ce moment).

- Nous avons finalisé les travaux de réhabilitation de l'ancienne école en logement, et celui-ci est occupé depuis juillet 2021.

Je tiens remercier et à rappeler que nous avons perçu des aides financières importantes de la part de :

- La COR
- Le Département
- Du Préfet (dotation d'état)

- Nous avons (comme chaque année) apporté une attention particulière au bon maintien de nos voiries, merci à Amélie FLEURY, adjointe et Maurice CHERMETTE, conseiller, qui sont très dynamiques et efficaces dans ce domaine.

Les massifs de fleurs, au village, vivent, grâce à toutes les personnes bénévoles qui donnent de leur temps pour aider à la plantation et pour maintenir ces massifs par l'entretien et l'arrosage.

Merci à : Marie-Pierre ARDILLAT, Martine BERNARD, Patrick BERNARD, Christine MAZUY et Véronique SARCIRON.

Martine élue du conseil (aidée de Patrick son mari) apporte comme chaque année, sur différentes périodes, sa touche de créativité pour varier les espèces de fleurs au gré des saisons.

Pour information n'hésitez pas à consulter et transmettre vos dossiers à la COR (Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien) en ce qui concerne la rénovation de



Laurence, super secrétaire !

l'Habitat et les énergies renouvelables. Vous pouvez prétendre à des aides pour montage de dossier et optimiser les aides financières possibles.

Comme vous avez sûrement pu le voir, la fibre Orange arrive sur notre commune. Des travaux d'enfouissement de réseau, de changement de poteaux et la pose d'une armoire

” | **La fibre arrive sur notre commune.**

de connections (juste derrière l'abri bus) ont été réalisés. En cours (dans un premier temps), le changement de l'ancien câblage cuivre par un câblage fibre. Départ de Saint Clément/Valsonne jusqu'à cette fameuse armoire dans le bourg de

Dième. Dans un second temps, d'autres points de distribution doivent être faits sur le premier semestre 2022, pour ensuite pouvoir distribuer les administrés sur le deuxième semestre. Pour cette partie-là, nous avons recensé (à la demande du chef de projet de la société SPIE en charge des travaux) énormément de partie de ligne à élaguer par les propriétaires riverains. Nous avons transmis des courriers ou communiqué oralement à certains concernant ces travaux d'élagage pour que le déploiement de la fibre puisse être amené en temps et en heure.

Dans un même créneau, la réception de l'antenne relais à Brou va être améliorée.

En effet, des travaux ont été faits sur le remplacement des antennes par l'opérateur Bouygues en fin du mois d'octobre. Un fonctionnement en 4G devrait fonctionner parfaitement à partir de mi-novembre 2021. En espérant que cela apporte à une majorité d'utilisateur une meilleure couverture numérique.

Je terminerai ce discours par notre grande nouveauté : Nathalie POIZAT, élue du conseil municipal aidée par Véronique SARCIRON, adjointe, ont travaillé en étroite collaboration avec Monika LAVAL (CAPOLINA) pour mettre en place le site web de la commune qui est maintenant opérationnel à l'adresse suivante : www.dieme.com. N'hésitez pas à le parcourir et ouvrir toutes les rubriques pour découvrir les infos de votre commune.

Vous trouverez également sur ce site très prochainement, une gestion de la salle des fêtes et la possibilité de la réserver en ligne.

Je vous souhaite une agréable nouvelle année 2022. Qu'elle soit bénéfique pour vous tous et que cette crise sanitaire soit derrière nous rapidement.

Hubert ROCHE
Maire de Dième

À noter

Vœux du Maire à la population

Suite aux restrictions sanitaires imposées par l'État, les vœux du Maire n'auront pas lieu.

Vie communale

Vos élus



Hubert ROCHE
Maire



Véronique SARCIRON
1^{ère} Adjointe



Amélie FLEURY
2^{ème} Adjointe



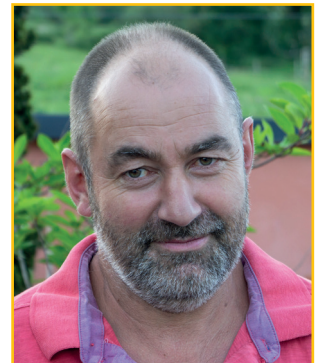
Sébastien BARTHÉLÉMY



Martine BERNARD



Maurice CHERMETTE



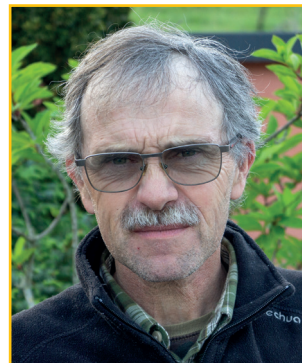
Serge LACROIX



Jérôme PLANUS



Nathalie POIZAT



Vincent SIVELLE



Marc SONTOT

Vie communale

Un nouveau site pour Dième !

C'est avec un grand plaisir que les élus en charge de la délégation communication vous annoncent l'ouverture du site web de la commune.



La commune passe au 2.0 avec le site : <https://www.dième.com>.
 Nous vous conseillons d'ouvrir ce site sur Google Chrome.
 Pensez bien à vous inscrire à la newsletter en bas de la page d'accueil afin de recevoir toute l'actualité de Dième et n'oubliez pas d'aller confirmer votre inscription via le mail envoyé par le service communication (vérifiez les indésirables ?).
 Pour tout renseignement ou question, ne pas répondre à ce mail mais écrire à : communication@dième.com.

Bonne navigation !

État-civil

Naissances

Tom Jean-Louis Frédéric DUFAUD
 Né le 19/07/2021

Mathy GRAND BUCLET
 Né le 16/08/2021



Tom



Mathy

Décès

Claude Marcelle COTE
 27/01/2021



Bienvenue à...

Mme Séline SUREL et sa famille, M. Jordan AUBERT,
 Mme Fathia LÉCONTE, M. Cédric DUFAUD,
 Mme Pauline BARBARA et leur fils,
 M. et Mme Tomer TUSH et leurs 2 filles,
 M. Florian ALLIRAND et Mme Mélody RHIGI.

Vie communale

Vos démarches administratives



- **RECENSEMENT (service national)**

Il est rappelé que les jeunes sont tenus de se faire recenser en mairie à partir du mois de leurs 16 ans.

- **DÉCLARER UNE NAISSANCE**

Me rendre dans la mairie du lieu de naissance avec le livret de famille et un certificat de naissance.

- **OBTENIR UNE COPIE D'ACTE DE NAISSANCE**

Fournir nom, prénom et date de naissance à la mairie du lieu de naissance. Possibilité de faire par courrier, joindre alors une enveloppe timbrée à votre nom.

- **POUR LES MARIAGES**

Venir dans la commune d'habitation, un fascicule détaillé vous sera remis.

Les bans doivent être publiés au moins 11 jours avant la date du mariage.

- **OBTENIR UNE COPIE D'ACTE DE MARIAGE**

Mêmes formalités et mêmes conditions que pour la copie de l'acte de naissance en indiquant les noms et prénoms des conjoints et la date de mariage.

- **OBTENIR UN EXTRAIT DE MARIAGE**

Fournir les noms et prénoms des conjoints et la date de mariage. Possibilité de faire par courrier, joindre alors une enveloppe timbrée à votre nom.

- **OBTENIR UNE PHOTOCOPIE**

S'adresser à la mairie.

- **M'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

Pour les nouveaux arrivants, rendez-vous sur le site : <https://www.inscriptionelectorale.service-public.fr>

- **VENDRE UN VÉHICULE
OU CHANGER DE CARTE GRISE**

Les demandes de cartes de grise ne sont plus recevables en mairie mais soit en Sous-préfecture ou dans certains garages agréés.

Vous pouvez effectuer les demandes liées au certificat d'immatriculation en ligne sur :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>.

Il peut s'agir d'une demande de duplicata, d'une demande de changement d'adresse, de demande de changement de titulaire et d'une déclaration de cession de véhicule.

- **PERMIS DE CONDUIRE**

Les démarches liées au permis de conduire peuvent être effectuées en ligne sur le site :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>.

Je rassemble les pièces justificatives ainsi qu'une photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés. Je crée un compte en cliquant sur « Je fais une demande en ligne ».

Vie communale

Vos démarches administratives

• OBTENIR UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :

<http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Saisir son état civil et son adresse.

Prendre note du numéro de pré-demande qui vous est attribué et choisir l'une des mairies équipées de bornes biométriques.

Rassembler les pièces justificatives (livret de famille, extrait de naissance, 2 photographies récentes, 2 justificatifs de domicile).

Se présenter au guichet avec numéro de pré-demande pour y déposer le dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.

Retirer sa carte d'identité dans la mairie où vous avez déposé votre dossier.

La durée de validité des cartes d'identité pour les majeurs a été augmentée de 5 ans soit 15 ans au lieu de 10 ans. ATTENTION, certains pays européens ne le prennent pas en considération.

• OBTENIR UN PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Une pré-demande de passeport en ligne est possible sur le site <https://ants.gouv.fr>.

Créer un compte et compléter les différents champs. Une fois la demande validée par mail, imprimer le récapitulatif.

Lors du rendez-vous en mairie (Hôtel de Ville de Tarare (sur RDV) 04 74 05 49 29) pour le dépôt de dossier, vous devrez fournir ce récapitulatif avec les pièces justificatives demandées :

- carte d'identité + copie recto-verso
- passeport périmé + copie
- justificatif de domicile de moins d'un an
- si l'utilisateur majeur est hébergé chez ses parents ou chez un tiers
- timbres fiscaux
- 1 photo d'identité de moins de six mois
- le cas échéant, une copie intégrale d'acte de naissance

... pour mariage, baptême et enterrement

Renseignements à la Maison Paroissiale de Tarare 04 74 63 02 11
ou Mme CHERMETTE Christiane au 04 74 05 16 63 ou 06 60 18 80 11

➤ Subventions allouées en 2021 ◀

Chambre des métiers agricoles 124 € / Lycée agricole privé 200 €
Garderie de Valsonne 400 € / Pays de Tarare (ancien office du tourisme) 110 €
Collège notre Dame de Bel Air 200 €

Vie communale

Salle des fêtes : le règlement

La salle des fêtes de Dième est propriété de la commune, donc soumise à un règlement municipal. Elle peut accueillir un maximum de 150 personnes assises ; les bals publics sont interdits et le maire reste toujours libre de refuser une location.



Nuisances sonores = les salles polyvalentes mises à disposition par les communes sont soumises au décret n° 98-1143 du 15 décembre 1998 et son arrêté d'application relatif à la limitation du bruit dans les établissements recevant du public et diffusant de la musique amplifiée.

Notamment l'article 2 dont la valeur moyenne est de 105 décibels et 120 décibels à la crête. L'irrespect de ces dispositions est sanctionné d'une amende maximale de 1 500 €, dont le taux peut être multiplié par 5, pour les personnes morales ; ceci est aussi valable pour l'utilisation des klaxons la nuit.

Le montant de la location sera versé pour moitié le jour de la réservation et l'autre moitié à la remise des clefs. En cas de désistement, l'acompte sera gardé.

Une attestation d'assurance responsabilité civile pour la période de location sera demandée.

Les clefs seront remises le Vendredi soir et rendues le Mercredi matin aux horaires d'ouverture de la mairie.

Un état des lieux entrant et sortant seront réalisés. La personne qui réalise l'état des lieux se réserve le droit de vous demander si nécessaire = un nouveau nettoyage, une retenue de la caution ou partie de la caution en fonction des dégradations.

CONSIGNES

Ne rien jeter à l'extérieur de la salle : mégots, papiers, gobelets, cannettes... Toutes dégradations intérieures et extérieures à la salle seront retenues sur la caution, ainsi que les dégradations commises dans le bourg aux biens publics et privés. Les personnes qui louent la salle des fêtes sont responsables de leurs invités : nous vous demandons de respecter les locaux, le matériel et également les extérieurs mis à votre disposition. Vider les cendriers.

En cours d'utilisation, l'ensemble des portes et des volets y compris les issues de secours doivent être déverrouillées et en position ouverte.

Lors du départ, éteindre l'ensemble des lumières y compris celles de l'extérieur. Ne pas couper le tableau général car les blocs de sécurité restent en service. Arrêter tous les appareils électriques. Vérifier que l'eau ne coule pas aux WC, aux lavabos et à la cuisine.

Attention = Les véhicules ne doivent pas stationner devant la salle ou sur le terrain de jeux sauf lors des déchargements et chargements. Un emplacement pour stationnement personnes à mobilité réduite devant la salle est exclusivement réservé à cet effet.

Merci de respecter la population lors du départ.

Toutes les décorations devront être enlevées. Les tables, les chaises, les murs et les vitres seront débarrassées et nettoyées de tous objets (ne pas oublier de faire les vitres des portes principales).

Dans la location de la salle des fêtes, 100 couverts sont fournis (assiettes plates, assiettes à dessert, couverts, verres ballon de 19 et 25 cl, coupes à champagne, tasses à café, pot à eau et panières à pain). Si cela n'est pas suffisant, il est possible de louer de la vaisselle supplémentaire pour 0,30 €/personne. Si on constate des objets manquants, un remboursement sera demandé.

Vie communale

Salle des fêtes : le règlement

COMMUNE	TARIF DE LA SALLE	NETTOYAGE	CAUTION
DIÈME	150 €	Sans nettoyage 0 € ou avec nettoyage : 150 €	500 €
Communes limitrophes (Chamelet, S ^t Appolinaire, S ^t Clément/ Valsonne, S ^t Just d'Avray, S ^t Vérand, Ternand, Valsonne)	250 €	Sans nettoyage 0 € ou avec nettoyage : 150 €	500 €
Extérieure aux communes limitrophes	450 €	Sans nettoyage 0 € ou avec nettoyage : 150 €	500 €

L'équipe fleurissement, au fil des saisons

Les années passent et sans discontinu, au fil des ans, l'équipe fleurissement du village se met à l'ouvrage.

La pâquerette est dans le pré, la jonquille dans la clairière, les oiseaux chantent à tue-tête, et oui le printemps arrive.

Que mettre comme fleurs ? Fleurs qui devront tenir jusqu'à l'automne. La saison sera-t-elle chaude, dorée et sèche, ou trop pluvieuse ? L'équipe réfléchit. Toutes les bonnes volontés s'activent et Dième se pare de couleurs harmonieuses pour le plus grand bonheur de tous.

Petit à petit, la saison décline, l'ombre grandit, le vent fraîchit, l'automne pointe son nez. Octobre, la nature nous éblouit avec ses camaïeux de rouge, jaune, brun. Il est temps pour l'équipe de retrousser ses manches.

Le village se couvre de pensées, fleurs résistantes aux couleurs chatoyantes et lumineuses, du soleil dans les « balconnières ».

Les semaines passent, passent. Mais ! Que se passe-t-il ? Certains villageois commencent à décorer leur maison et leur extérieur de guirlandes éclairées, de différents objets de fête tous plus beaux les uns que les autres. Oui, Dième s'illumine, les festivités de fin d'année approchent.

Et de leurs petites mains travailleuses, l'équipe s'active à nouveau pour rajouter aux fleurs, guirlandes et décorations. Même le père Noël a pointé son nez au centre du village. Noël approche, les petits sont impatients. Mais ! Ont-ils été sages tous ces petits dièmois et dièmoises ? Oh que oui, tous les enfants sont sages.



Marie-pierre ARBILLAT, Patrick et Martine BERNARD, Christine MAZUY et Véronique SARCIRON

Vie communale

Entretien : on ne chaume pas !

Comme chaque année, nous avons fait des travaux sur les voiries communales.

Compte tenu de notre budget, un seul chemin a été impacté par de plus gros travaux.

” En 2021,
le chemin du Creux du lac
a subi un petite lifting.

En 2021, ce fut le **chemin du Creux du lac** qui a subi un petit lifting en supprimant une racine qui déformait le chemin. C'était l'entreprise Eiffage qui était chargée de ce chantier, en creusant la route déformée, coupant la racine et en le rebouchant avant goudronnage. Ce sont bien-sûr les étapes simplifiées du chantier !

D'autres déformations ont été également rebouchées sur d'autres chemins communaux, ils ont été recouverts de PATA (couche de gravillons collée sur le goudron mis dans les nids de poule).

Pour l'entretien courant de la voirie, nous travaillons toujours avec la société DUMONTET pour le passage de l'épaveuse deux fois dans l'année, au printemps et à l'automne.

Les cantonniers de Valsonne viennent tous les 15 jours pour le nettoyage des WC publics, ils peuvent également passer la débroussailleuse sous les glissières ou vers les bornes incendies. En 2021, ils ont été également sollicités pour faire le curage de tous les fossés communaux.

Voies

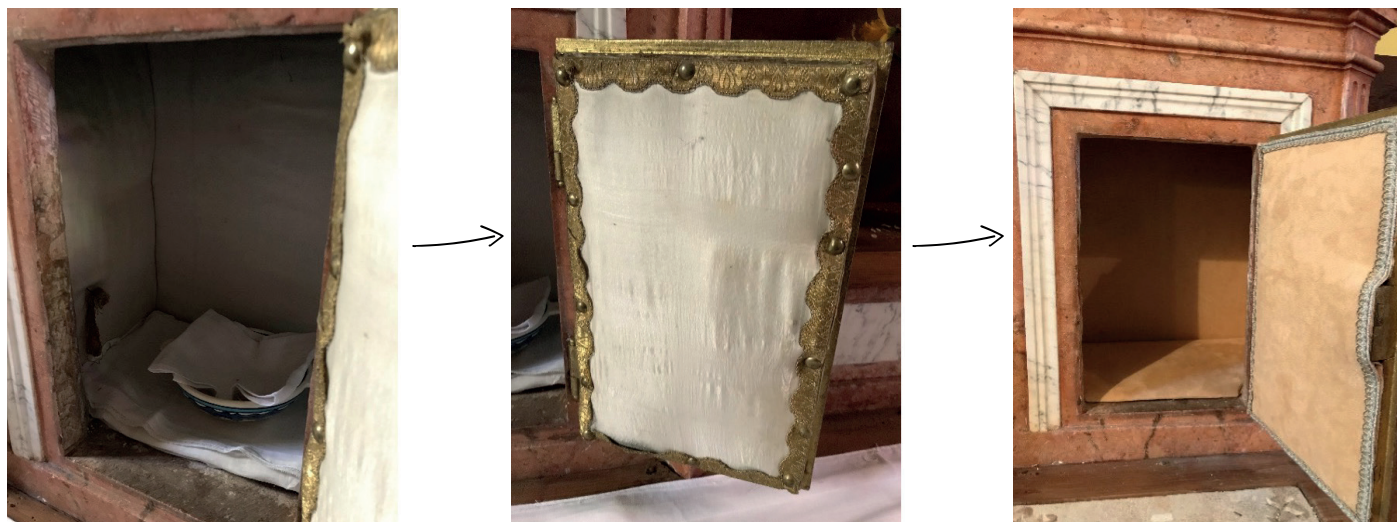


Vie communale

Pour le déneigement, nous avons toujours Hervé CHERMETTE qui chasse et sale la neige pour nous permettre de partir au travail ou pour rentrer tranquillement jusqu'à nos maisons.

... à l'église

Au niveau des entretiens de bâtiments communaux, le tissu recouvrant l'intérieur du **tabernacle** de l'église a été changé. Vous pouvez constater la différence par vous-même !



... au cimetière

La **fermeture du portail du cimetière** a aussi été réparée.

Après sablage des vantaux, trois couches de peinture ont été passées par M. Maurice CHERMETTE.



Retrouvez toutes les actus de la commune sur

www.dieme.com



Vie communale

En images : réhabilitation de l'ancienne école

.....

L'ancienne école a subi de nombreux travaux afin d'être réhabilitée en logement et local à vocation commerciale ou tertiaire. Voici quelques photos avant / après !



Un tri a été fait et une partie de la classe a été donné à la maison du patrimoine à Valsonne. ↗



Décaissement de la partie basse ↗



Changement de la toiture. ↗



Coulage d'une dalle béton au 1^{er} étage ↗
et pose d'un plancher au 2^e étage.



Pose de l'isolation, changement des menuiseries. ↗

Vie communale



Plomberie, électricité, placage, carrelage... ↗

Agrandissement de l'ancien préau pour abri de voiture. ↗



Vous trouverez une vidéo présentant l'intérieur de l'appartement travaux finis sur

www.dieme.com

Vie communale

La caserne du Valsoanan sur tous les fronts !



Quelques nouvelles de votre casernement du Valsoanan :

Cette année encore, le casernement du Valsoanan a été à la hauteur des attentes que l'on peut demander à un service à la population, en secteur rural. L'ensemble des personnels a su, par son engagement, sa disponibilité et sa formation, amener le service qui vous est dû, dans notre belle vallée du Soanan. Bien plus encore, le casernement a été en mesure de participer à diverses actions orchestrées par le département.

À ce titre, plusieurs d'entre nous ont été engagés à l'aéroport Saint-Éxupéry pour faire de la détection Covid, sur les voyageurs, entrant dans notre pays. En parallèle, à la demande de l'État, le vaccinodrome d'Arnas, tenu par les pompiers du Rhône, a largement bénéficié du renfort des personnels venus du Valsoanan.

Je tenais dans ce paragraphe mettant en valeur notre investissement dans le département, aller plus en avant, et valoriser le Sergent Chef Laetitia Varillon qui est partie cet été, dans le Sud de la France, sur la commune de Gonfaron, pour épauler nos collègues du Var, dans cette lutte contre un feu de forêt, qui a dévasté plus de 6700 ha. Une semaine de lutte, pleinement engagée dans le brasier, nous avons été heureux de retrouver, Laetitia, très fatiguée, mais fière du devoir accompli.

Depuis l'année 2020, le service a agrandi notre secteur d'intervention en premier appel, en nous confiant la commune de Dareizé, c'est ainsi que nous

gérons, désormais, le secours à la population sur la vallée du Soanan de Dareizé à Saint Appolinaire. Plus encore, à l'analyse de nos différentes interventions, nous participons pleinement au secours dans le département, puisque nous avons été engagés sur plusieurs communes, Thizy-les-Bourgs, Le Perréon, Ternand, le Val d'Oingt, Lentilly et Tarare, entre autre. Cette capacité à pouvoir répondre aux différentes sollicitations, je la dois en tant que Chef de casernement, à la disponibilité et à l'implication des 26 personnels du casernement. Par ailleurs, je tenais à remercier la commune de Valsonne, pour la mise à disposition du casernement de deux de ses personnels municipaux.

Tournons-nous vers l'avenir

Plusieurs engagements ont été validés ou sont en cours de validation, sur le casernement.

Matthias Lopes de Dareizé, Paul Routhier, Sarah Turull et Maëlle Bissardon de Saint Clément, Enzo Caro, Morganne Sarciron, Véronique Sarciron et Florian Allirand de Dième, Philippe Mornet de Saint Appolinaire et Quentin Villard de Valsonne.

Je tenais à exprimer vis-à-vis de ces nouvelles recrues tous mes vœux de bienvenues dans notre casernement.

” Nous devons lier des liens forts, garants d'une équipe forte, sereine et pleine de confiance.

Une caserne a pour vocation première, le secours vis-à-vis de la population, mais nous nous devons de conserver entre chacun d'entre nous des activités hors pompiers, qui nous permettent de nous retrouver, de lier des liens forts, garants d'une équipe forte, sereine et pleine de confiance.

À ce titre, je souhaitais féliciter l'Amicale des sapeurs pompiers du Valsoanan, et son Président Sébastien Villard, qui joue pleinement son rôle d'accompagnant, par l'organisation et le financement d'activités, où chacun se plaît à se retrouver.

Communiqué



Centre Camino

3770, route de Valsonne
69170 Dième

Centre Paramédical et de Bien-être

Nous souhaitons à toutes les diémoises et à tous les diémois,

une HEUREUSE ANNÉE



NOUVEAU !!!

Centre Camino

- **COACHING VOCAL**

- **COACHING PRISE DE PAROLE EN PUBLIC**

- **FORMATIONS VOIX / PRISE DE PAROLE EN PUBLIC pour PARTICULIERS et ENTREPRISES**

Renseignements : Clémentine Renoncet au 06.62.46.66.83

www.centrecamino.fr

Vie associative

Oui à la biodiversité, mais une biodiversité maîtrisée



Le rôle de la chasse, est une activité séculaire qui passionne bon nombre de chasseurs comme le démontre notre association de chasse où nous arrivons à maintenir un nombre d'adhérents malgré une pyramide des âges vieillissante. En plus d'être une activité de loisirs, elle joue un rôle important dans la gestion d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique.

L'agriculture en constante évolution, soumise à une forte pression économique, et l'urbanisation galopante affaiblissent cet équilibre. Cette fragilité s'oppose à l'objectif de préserver, voir même quand c'est possible de développer une biodiversité. Notre association de chasse avait essayé la réintroduction de petits gibiers qui s'est soldée par un échec malgré de nombreux efforts, ceci par manque de culture et une population importante de sauvagines. Cependant, notre biotope et le réchauffement climatique facilitent depuis plusieurs années la reproduction du gros gibier (chevreuil, sanglier). Les chasseurs se sont donc adaptés à de nouveaux modes de chasse en passant de « la chasse devant soi » aux petits gibiers avec son chien, à « la chasse à l'approche » ou à « la chasse en battue » pour le gros gibier tout en mettant en place toutes les règles de sécurité adéquates. Mais la biodiversité, toujours en constante mutation, nous fait découvrir un nouveau phénomène avec l'apparition des grands prédateurs.

” | **Le loup est dans notre département.**

Malgré quelques reportages télévisés pour rassurer la population ou satisfaire quelques pro écologistes, le nom de ce prédateur reste souvent tabou et personne n'ose dire son nom, par crainte, par souvenir des histoires d'autrefois ou racontées aux enfants pour faire peur. Mais oui, nous pouvons le dire, le loup est dans notre région et même dans notre département. Ce ne sont pas des histoires de pilier de comptoir ou de messes basses, mais c'est bien officiel comme

le stipule le communiqué de presse du site de la préfecture du Rhône :

https://www.rhone.gouv.fr/content/download/47617/263301/file/CP_20210510_Loup.pdf

Cette présence a donc un impact sur les élevages d'ovins, mais aussi sur la population de nos cheptels de chevreuils et sangliers. La relation de cause à effet est peut-être facile, mais nous devons rester vigilants. Il faut veiller à maintenir l'équilibre de notre biodiversité et, à minima, protéger notre population de chevreuil fragile.

Le plan national sur la gestion du loup prévoit bien des indemnités des agriculteurs en cas de dégâts, bien que ces derniers préfèrent vivre des revenus de leur travail plutôt que d'indemnités. Mais il ne prévoit pas de réimplantation du gibier, ni sa préservation. Le gouvernement doit donc tenir informé et sensibiliser l'ensemble de ses concitoyens, randonneurs, cavaliers, agriculteurs, chasseurs, qui bénéficient ou exploitent nos campagnes, sur cette croissance de la population du loup afin de rester vigilants et en capacité de réagir auprès de nos politiques pour maîtriser la biodiversité.

Nous vous invitons à vous rendre sur le site :

www.loupfrance.fr/le-loup pour tout savoir sur le loup et son comportement.

En attendant, nous pouvons continuer à nous promener dans les bois en chantant « *Promenons-nous dans les bois, pendant que le loup n'y est pas car tant qu'il y a des chasseurs dans nos forêts, le loup n'est pas là.* »

P.S. : Les chasseurs ne tirent pas les loups car ils sont protégés mais ils les font fuir car les loups n'aiment pas la civilisation.

Communiqué



C'est tout naturel... depuis 15 ans !

Cela paraît naturel maintenant, mais monter un spa à Dième, il fallait ne pas trop se poser de question... Les débuts n'ont pas été simples bien entendu et l'ouverture d'un spa, puis un second à Villefranche a permis de faire perdurer l'activité à Dième, qui est devenue au fil du temps tout aussi florissante qu'au centre ville de Villefranche. Pari gagné.

La clientèle à l'origine est essentiellement hors département et la demande pour une chambre d'hôtes sur place se fait grandissante. Création d'une première chambre d'hôtes et l'année suivante d'une deuxième...

Aujourd'hui nous proposons cinq chambres d'hôtes et deux gîtes pour une capacité maximale de trente couchages sur place.

Dans le même temps «La grange» qui avait été aménagée pour être une salle de répétition, s'est rénovée totalement pour accueillir concerts, mariages ou événements familiaux.

Il est loin le temps où le foin s'entassait et que le tracteur était garé sur la terre battue...



Je fais évoluer le lieu en concrétisant petit à petit ce qui depuis toujours m'a le plus motivé. Le retour aux sources s'opère avec une formation de naturopathe en 2019, une mise en agriculture biologique de près d'un hectare de terrain et le démarrage d'une activité de production et transformation de PAM (Plantes Aromatiques et Médicinales). La lavande côtoie le romarin et l'hélicryse, le calendula répond au pavot de californie ... une vingtaine d'espèces conduit en permaculture et sous certification Bio. Les premières productions de tisanes, hydrolats, huiles essentielles sont là, c'est une belle satisfaction... Cnaturel, plus que jamais !

Dans l'avenir proche c'est une certification d'herbaliste, la création de stages dans ces domaines, des résidences artistiques et un projet qui me tient à cœur, l'accueil, enfin, de petites abeilles pour compléter cette belle harmonie qui s'installe...

Le but ultime étant la rencontre, le partage, la transmission alors n'hésitez pas c'est toujours ouvert !



«La Grange» en mode on s'est dit Oui !... et en mode Concert.



Du semé à l'ensachage des mois d'un travail prenant et gratifiant.

Vie associative

Les Gônes du Soanan : un accueil de loisirs qui déchire !

Grâce à l'envie et la motivation des élus, du groupe de travail du projet et de l'équipe permanente de l'association Entre Reins et Sapin (AERES), le centre de loisirs Les Gônes du Soanan a ouvert le 7 juillet 2021 !

Le centre de loisirs les Gônes du Soanan a pour objectif de permettre à chaque enfant de trouver sa place, de favoriser l'initiative et l'autonomie de chacun, de valoriser l'apprentissage de la vie en collectivité et de créer du lien entre les familles.

La proposition d'ouverture annuelle est de trois semaines en juillet, une semaine en août et la première semaine pour les petites vacances scolaires pour un groupe de 25 enfants par jour. Le centre accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans, séparé en deux tranches d'âge pour respecter le rythme de chacun.

Cet été le centre a ouvert du 07/07/2021 au 30/07/2021 et du 23/08/2021 au 31/08/2021.

Après des inscriptions très intenses pour le mois de juillet, avec beaucoup d'attente pour les familles, le centre a accueilli cet été 85 enfants avec un accueil de 40 enfants par jour.

Des effectifs très largement au-dessus de l'estimation lors de la mise en place du projet.

Un été très apprécié d'après les enfants et parents. Pour les vacances d'octobre, le centre est ouvert du 25/10/2021 au 29/10/2021 avec une équipe pédagogique de cinq animatrices et pour un effectif de 60 enfants inscrits dont en moyenne 44 enfants par jour répartis en trois tranches d'âge 3-5 ans, 5-6 ans et 7-11 ans.

Au vu des très bons effectifs et des besoins des familles, ce projet d'ouverture de centre de loisirs fonctionne, c'est une belle réussite !

L'AERES fait appel à vous, parents, pour intégrer le bureau de l'association.

Cet investissement fait l'objet de participation à quatre réunions dans l'année mais surtout permet de pouvoir donner votre avis, vos envies, votre réflexion afin d'aider l'équipe pédagogique permanente à faire évoluer au mieux ce projet.

Vous êtes intéressées pour faire partie de l'aventure ? N'hésitez pas à contacter Noémie par téléphone au 06 52 57 28 71 ou par mail : centredeloisirs@gonesdusoanan-aeres.com.

Balade Rando Land



Premier jour, repas en extérieur ↗

Vie associative



Activité tag



Les olympiades des supers héros

Café rencontre

Encore une année aux multiples visages !

Nous l'avons entamé avec le Covid, avant de pouvoir (à la fin du printemps) renouer avec le café rencontre qui s'est même transformé pour une soirée en apéro-rencontre au cours du mois de juillet ; l'idée de l'un comme de l'autre est de passer un bon moment ensemble.

Cette alternance, se représentera dans le futur afin de pouvoir être accessible à un maximum d'entre vous.

Pour les personnes intéressées, n'hésitez pas à contacter Guy MAZUY par mail guy.mazuy@orange.fr ou en envoyant un SMS au 06 17 33 27 65.

Pour les autres, venez tester, cela n'engage absolument à rien. Et pour tous, bonne année 2022, qu'elle vous apporte déjà la santé, le bonheur et la postérité.



Randonnée pédestre

Si vous êtes intéressés pour 2 h 30 à 3 h de détente et d'un bon bol d'air, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Nos circuits sont de 6 à 12 kilomètres environ avec boucle.

Départ de la mairie à 13 h 30 tous les lundis. C'est gratuit et chacun prend ses responsabilités en cas d'accident.

Vous pouvez contacter : Suzanne RIGNOL au 06 38 13 12 38 ou suzetgeo@gmail.com.

Intercommunalité

La COR aux côtés des communes et de ses habitants

La crise sanitaire n'a pas empêché la COR, en étroite collaboration avec les 31 communes qui la composent, d'avancer fortement sur son ambition de développer le territoire. Au contraire, elle nous oblige à une exigence d'autant plus forte, pour offrir à tous les habitants de l'Ouest Rhodanien une qualité et un cadre de vie répondant à leurs attentes et espoirs.

C'est autour de cette problématique, et avec la transition énergétique en fil rouge, que le **Projet de territoire** a été travaillé. Ce document stratégique, adopté en 2021 par les élus communautaires, dessine l'ambition de la COR à long terme. Ses objectifs, en matière d'attractivité, d'emploi, de qualité de l'habitat et de développement durable, se traduisent déjà sur le terrain par des actions concrètes. Cette année a ainsi vu émerger le **tiers-lieu La Bobine** à Tarare, qui propose des espaces de travail (*coworking*, bureaux, salles de réunion, etc.) et connaît un fort succès auprès des entrepreneurs. Au sein de ce tiers-lieu s'est aussi installé à la rentrée un **Campus connecté**, une nouvelle offre de formation et d'études supérieures à distance.

Pour un territoire toujours plus dynamique

La COR a poursuivi son **soutien aux entreprises locales**, grâce à son dispositif d'aide à l'investissement immobilier mais aussi au pôle entrepreneurial, qui accompagne les porteurs de projet et créateurs d'activités, ou encore ses actions en faveur de l'agriculture locale.

Cette année 2021 a également signé le retour de la culture après des mois de privation, et la richesse de cette offre proposée à tous les habitants est aussi un enjeu d'attractivité pour notre territoire. Avec le lancement de la **Micro-Folie** de l'Ouest Rhodanien, à Lamure-sur-Azergues, Tarare et Thizy-les-Bourgs, chacun a accès aux plus grandes œuvres d'art de musées nationaux et internationaux à quelques kilomètres de chez soi. Ce musée numérique innovant, dont l'entrée est gratuite, est un nouveau symbole du dynamisme de l'Ouest Rhodanien.

” Les prochains mois doivent permettre de poursuivre et d'amplifier cette dynamique pour le territoire.

L'ambitieuse politique menée en matière de **transition énergétique** en est un autre : elle se traduit par les nombreuses aides pour la rénovation de l'habitat ou la mise en service, en 2021, de quatre réseaux de chaleur permettant des économies d'énergie et un recours aux ressources locales.

Les prochains mois doivent permettre de poursuivre et d'amplifier cette dynamique pour le territoire, avec des projets structurants tels que les **rénovations des piscines à Cours et Amplepuis**, celle de l'**Écomusée du Haut-Beaujolais** à Thizy-les-Bourgs et la poursuite de chantiers d'envergure en matière d'habitat, afin de donner un nouveau visage à nos centres-bourgs et à favoriser leur vitalité.

Aides de la COR, horaires et informations déchèteries, liste des producteurs locaux, événements et actualités du territoire...
Retrouvez toutes les informations sur : [ouestrhodanien.fr](https://www.ouestrhodanien.fr).



Intercommunalité

La COR à votre service

Des chefs d'œuvre à portée de main à la Micro-Folie

À La Bobine Tarare ou La Bobine Lamure-sur-Azergues et à l'Ecomusée du Haut Beaujolais à Thizy-les-Bourgs, la COR a installé une Micro-Folie qui permet à chacun, grâce à un grand écran et des tablettes numériques, d'accéder aux chefs-d'œuvre des plus grandes collections nationales. Une galerie d'art virtuelle qui propose des visites libres et des ateliers thématiques et qui est accessible gratuitement : à ne pas manquer ! Renseignements sur labobine.ouestrhodanien.fr



Des permanences habitat pour vous informer

La COR et ses partenaires organisent des permanences dans les communes tout au long de l'année. Sur rendez-vous, bénéficiez de conseils neutres et gratuits et un accompagnement technique, administratif et financier pour vos projets de rénovation énergétique ou d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap. Toutes les dates sur ouestrhodanien.fr



Un Campus connecté pour étudier ou se former

La COR propose depuis septembre 2021 un Campus connecté au sein de La Bobine Tarare. Ce dispositif permet à des étudiants ou salariés de suivre des études ou une formation à distance, tout en bénéficiant d'un accompagnement constant, même dans le choix de votre cursus ou formation.

labobine.ouestrhodanien.fr/campus-connecte



Des titres cadeaux pour soutenir vos commerçants locaux

La Fédération Atout Commerce propose tout au long de l'année des titres-cadeaux à consommer chez les commerçants locaux participants à l'opération : un bon moyen de soutenir le commerce de proximité tout en profitant des ressources et savoir-faire du territoire ! Pensez également au click and collect, qui vous permet de récupérer votre commande en magasin. atout-commerce.fr



Ouest Rhodanien
Communauté d'agglomération

La saison culturelle bat son plein

Festival Fragments, spectacles jeunesse, événements au théâtre de Tarare, Tournée générale (ex-Cafés en fête)... La programmation culturelle de la COR se poursuit en 2022 avec une offre diversifiée et pour tous les publics, partout sur le territoire et à des tarifs attractifs. Retrouvez le programme complet et réservez vos places sur ouestrhodanien.fr !



Contacts utiles

- **GENDARMERIE de Tarare** 04 74 63 00 36
- **POMPIERS** composez le 18 ou 112 d'un portable
- **SAMU** composez le 15
- **AGENCE POSTALE Saint Clément\Valsonne**
04 74 13 08 39
Horaires : lundi 8 h 30-12 h, mardi 14 h 30-18 h 30, vendredi 8 h 30-12 h
- **CENTRE ANTIPOISON de Lyon** 04 72 11 69 11
- **CENTRE DES GRANDS BRÛLÉS de Lyon**
Hôpital Édouard Herriot
5 place d'Arsonval - 69003 Lyon (Pavillon I)
04 72 11 75 98 Hotline 24 h / 24 h
- **POMPES FUNEBRES GÉNÉRALES Tarare**
04 74 05 07 02
- **LYONNAISE DES EAUX (environnement)**
Anse - 0 977 409 443
- **ANIMAUX PERDUS** contacter la mairie
- **CORRESPONDANT LE PROGRÈS**
Alain MADAMOURS 06 88 08 70 95
- **PAROISSE JEAN XXIII** - Père Frédéric BENOIST
04 74 63 02 11 - paroisse.saintjean23@orange.fr
- **LE PATRIOTE** 04 74 60 69 97
- **MAISON DU RHÔNE** 04 74 05 36 20
- **COR** 04 74 05 06 60
- **MAIRIE** 04 74 05 12 90 - mairie@dieme.com
Horaires : mercredi 9h-12h, vendredi 16h-19h
www.dieme.com
- **DECHÈTTERIE SAINT MARCEL L'ECLAIRÉ**
Chemin Goutte Vignole - 69170 Tarare
06 33 49 66 13
Horaires : lundi au vendredi 10 h-12 h et 14 h-18 h, samedi 8 h-18 h. Dimanche fermé.

Intercommunalité

La Mission locale : faciliter l'accès à l'autonomie pour les jeunes

Présentes sur l'ensemble du territoire national depuis 1982, 450 Missions locales exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : accompagner les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Elles interviennent sur l'ensemble des leviers qui favorisent l'insertion pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et pour faciliter l'accès aux droits et à l'autonomie.

La Mission locale Rurale Nord-Ouest Rhône (MLRNOR), forte de 27 années d'expérience propose aux jeunes un accompagnement global dans l'objectif de les rendre AUTONOMES et INDÉPENDANTS, tant sur le plan social que professionnel.

” | 900 jeunes
accompagnés par an

900 jeunes accompagnés par an. Nous composons avec des problématiques multiples pour que le jeune puisse accéder, avec notre soutien, à cette fameuse autonomie.

Pour concrétiser cet accompagnement, la Mission locale peut leur proposer d'intégrer des dispositifs, comme le PACEA, qui peut se poursuivre par une entrée en Garantie Jeunes, ou de mobiliser des outils comme des stages en entreprise ou la Carte ILLICO Solidaire.



Lourdès est venue ce matin à la Mission locale « faire un petit point » et regarder les offres.

Sortie de l'école avec un niveau BAC Pro Secrétariat, elle ne savait pas ce qu'elle voulait faire.

Le travail sur la construction de son projet dans le cadre de la Garantie Jeunes a été payant et elle vient d'obtenir le titre d'assistante sociale de vie aux familles.

« Je sais ce que je veux faire maintenant ».

Avec l'appui de la Mission locale, elle prépare le concours d'aide-soignante.

En attendant, stages et petits boulots lui permettent de s'aguerrir.



Contactez la Mission Locale Rurale Nord-Ouest

Siège social

22 avenue Charles de Gaulle

69170 TARARE

contact@missionlocale.org

04 74 05 00 30

Site web : www.missionlocale.org

Application : www.missionlocale.app

Nos réseaux sociaux

Facebook : @MLRNOR

Youtube : @mamissionlocale

Twitter : @MLRNOR

Instagram : @mamissionlocale

LinkedIn : @MLRNOR

Tik Tok : @mamissionlocale

Lancement des extensions de consignes de tri



A partir du **1^{er} février 2022**, les consignes de tri évoluent ! Place à la simplicité du geste, désormais tous les emballages vont dans le bac jaune. Que ce soient les emballages en plastique, en cartonnette ou en métal, y compris les petits emballages métalliques (capsules, plaquettes de médicaments vides, couvercles, capsules de café, papier aluminium, etc.), il n'y a pas d'exception, si c'est un **emballage** (hors verre), je jette dans le bac jaune. En revanche, les objets en plastique vont dans la poubelle grise... ou à la déchetterie selon leur taille ! De même, les cartons marrons gênent les centres de tri si jetés dans le bac jaune, il faut donc les emmener à la **déchèterie**.

Finies les confusions, cette simplification des consignes va permettre une réduction des ordures ménagères. Chacun de nous a un rôle à jouer, cela permet de préserver les ressources naturelles, faire des économies d'énergie, éviter des émissions de CO2... Que du positif !

Petit rappel : on n'imbrique pas les emballages lorsqu'on les trie, on les vide et on les jette en vrac ! 😊



En attendant le **1^{er} février 2022**, les consignes de tri restent inchangées :

Flacons et bouteilles en plastique, cartonnette, emballages en métal

BAC JAUNE

Papier (journaux, magazines, enveloppes, etc.)

BAC BLEU

Pots, bocaux et bouteilles en verre

BAC VERT

Ordures ménagères

BAC GRIS

Attention, veillez à bien retirer vos piles des D3E* avant de les jeter !



Le 11 septembre 2021, un incendie a touché un bâtiment du quai de transfert de Quincieux. La source provient en partie d'une pile qui n'aurait pas dû se trouver dans les encombrants.

C'est pour éviter ce genre d'incidents qu'il est plus que nécessaire d'être prudents lorsque l'on jette nos déchets électroniques et de bien enlever les piles.

Pensez aux bornes adaptées



DIÈM **MAG'**

LE MAGAZINE DE LA COMMUNE DE DIÈME